

ANNEXE C

Consultation



Ville de Thurso

Le 01 octobre 2009

Papiers Fraser
a/s M. Marco Veilleux
451, rue Victoria
Thurso, Qc
J0X 3B0

Monsieur,

Vous trouverez en annexe copie de la résolution No : 2009-10-344 adoptée par les Membres du Conseil à la séance générale tenue le 01 octobre 2009, appuyant inconditionnellement le projet de construction d'une centrale de cogénération par Papiers Fraser inc. sur le territoire de la Ville de Thurso.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Mario Boyer', is written over the typed name.

Mario Boyer, OMA
Secrétaire-trésorier &
Directeur général

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE THURSO

Extrait du procès-verbal de la séance générale du Conseil municipal de la Ville de Thurso tenue le 01 octobre 2009.

Sont présents : Monsieur le Maire Maurice Boivin ;

Les Conseillers : Léonard Raby, Luc Millette, Bernard Boyer.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Maurice Boivin.

Résolution No : 2009-10-344

CONSIDÉRANT le projet de construction d'une centrale de cogénération d'électricité par Papiers Fraser inc. sur leur site situé à Thurso :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR BERNARD BOYER,

APPUYÉ PAR MONSIEUR LÉONARD RABY

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso appuie inconditionnellement le projet de construction d'une centrale de cogénération par Papiers Fraser inc. sur le territoire de la Ville de Thurso.

Adopté à l'unanimité.


VILLE DE THURSO, le 01 octobre 2009.

(signé)
Maurice Boivin, Maire

(signé)
Mario Boyer, Sec.-Trés.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Le 01 octobre 2009.



Mario Boyer, Sec.-Prés.



Ville de Thurso

Le 1 octobre 2009

Papiers Fraser
a/s M. Marco Veilleux
451, rue Victoria
Thurso, Qc
J0X 3B0

Objet : cogénération / usine de Thurso

Monsieur,

Pour faire suite à votre lettre du 28 septembre 2009, il nous fait plaisir d'appuyer un projet de cogénération à l'usine actuelle de Fraser. Nous savons que la foresterie est mal en point et qu'il faut regarder vers d'autres créneaux, si nous voulons conserver les emplois reliés à cette usine.

Dans une perspective d'avenir, il va de soit que toute initiative permettant la réouverture de l'usine est appuyée, surtout s'il s'agit de faire de l'énergie dans le cadre d'un développement durable.

La Ville de Thurso approuve donc d'emblée, votre requête auprès de l'Hydro-Québec et souhaite la réalisation de ce projet dans les plus brefs délais.


Maurice Boivin
Maire



Municipalité du Canton de Lochaber Partie-Ouest

Thurso le 8 octobre 2009

Mme Suzanne Lalonde
Adjointe administrative à la direction
Papiers Fraser Inc.
451, rue Victoria
Thurso, Québec
J0X 3B0

Objet: Demande d'appui- projet de cogénération

Madame,

Vous trouverez ci-incluse une copie conforme de la résolution 09-10-01-139 ,
adoptée par les membres du conseil de Lochaber Partie Ouest, à la session régulière du conseil
tenue le jeudi 1er octobre 2009 , relative au sujet traité en rubrique et qui est explicite.

Veillez accepter Madame, mes salutations les plus distinguées.

Alain Hotte
Directeur général

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITÉ CANTON
DE LOCHABER PARTIE-
OUEST
COMTÉ DE PAPINEAU

Thurso, le 8 octobre 2009

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL, tenue le 1er octobre 2009 à 20h00, à la caserne d'incendie des Lochaber, et à laquelle sont présents son honneur le maire, monsieur Michel Labrecque et les conseillers suivants:

Gilles Chénier
Florence Mongeon
Jérôme Roy

Paul Abraham
François Mougeot
Luc Legault

09-10-01-139

DEMANDE D'APPUI- PROJET DE COGÉNÉRATION DE PAPIERS FRASER

CONSIDÉRANT la demande d'appui visant le projet de Papiers Fraser de construction d'une centrale de cogénération d'électricité, présenté au conseil le 28 septembre 2009;

CONSIDÉRANT que le projet doit obtenir l'acceptation du milieu desquelles se situe la centrale de cogénération, afin d'être pris en considération par les autorités d'Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Lochaber Partie ouest désire la relance de l'usine Papiers Fraser afin de favoriser l'emploi dans la région;


IL EST PROPOSÉ par la conseillère Florence Mongeon
T UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE:

Le conseil de la municipalité de Lochaber Partie Ouest appui inconditionnellement le projet de construction d'une centrale de cogénération d'électricité tel que présenté dans le document en date du 28 septembre 2009.

Adopté à l'unanimité.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME, ce 8e jour d'octobre 2009


Alain Hotte Directeur général, secrétaire-trésorier



*Le
pays de l'or
vert*

Boileau
Bowman
Chénéville
Duhamel
Fassett
Lac-des-Plages
Lac-Simon
Lochaber Canton
Lochaber-Partie-Ouest
Mayo
Montebello
Montpellier
Mulgrave-et-Derry
Namur
Notre-Dame-de-Bonsecours
Notre-Dame-de-la-Paix
Papineauville
Plaisance
Ripon
Saint-André-Avellin
Saint-Émile-de-Suffolk
Saint-Sixte
Thurso
Val-des-Bois

Papineauville le 13 octobre 2009

Monsieur Marco Veilleux, Directeur de l'exploitation
Papiers Fraser
451, rue Victoria
Thurso (Québec)
J0X 3B0

Objet : Demande d'appui à l'égard du projet de construction d'une centrale de cogénération d'électricité – Papiers Fraser

N/D : 8-4-3


Monsieur Veilleux,

En relation avec la lettre que vous nous avez acheminée le 28 septembre dernier visant à obtenir l'appui de la MRC de Papineau à l'égard de votre projet de construction d'une centrale de cogénération d'électricité, le Comité administratif de la MRC a traité votre demande lors de sa session mensuelle tenue le 7 octobre dernier.

Par le biais de la présente, nous vous informons que la MRC de Papineau appuie votre démarche initiée auprès d'Hydro-Québec dans le cadre de la présentation de votre projet. Vous retrouverez en pièce jointe l'extrait de la résolution numéro CA-2009-10-464 attestant cette décision.

Sur ce, nous vous souhaitons la meilleure des chances afin que votre projet soit sélectionné et vous prions, Monsieur Veilleux, de recevoir l'expression de nos salutations les plus distinguées.

Le secrétaire-trésorier,
Directeur général,


Ghislain Ménard

GM/rl

p.j. : Extrait de la résolution # CA-2009-10-464

266, rue Viger
Papineauville, Québec
J0V 1R0
Téléphone: 819-427-6243
Télécopieur: 819-427-8318
info@mrcpapineau.com



**Extrait du livre des délibérations
Municipalité Régionale de Comté de Papineau
Session du Comité administratif
Tenue le 7 octobre 2009**

APPUI AU PROJET « CO-GÉNÉRATION » / PAPIERS FRASER

2009-10-464

ATTENDU l'intention de Papiers Fraser de répondre à l'appel d'offres d'Hydro-Québec à l'effet de vendre de l'électricité produite grâce à une centrale de cogénération;

ATTENDU que l'électricité produite par la centrale de cogénération proviendra de la combustion de produits divers, tels la biomasse, les écorces, les rejets de tamisage de copeaux, les boues de traitement des effluents;

ATTENDU que l'électricité produite servira en premier lieu pour les besoins en énergie de l'usine Papiers Fraser et en deuxième lieu pour des fins de vente auprès d'Hydro-Québec;

ATTENDU que la production d'électricité à partir d'une centrale de cogénération constitue un usage conforme aux orientations d'aménagement du schéma d'aménagement révisé de la MRC de Papineau ainsi qu'aux dispositions de son document complémentaire;

ATTENDU que le projet de construction d'une centrale de cogénération d'électricité à Thurso a fait l'objet d'une analyse de la part du directeur du Service de l'aménagement et du développement durable, tel qu'en fait foi le rapport ci-joint, daté du 30 septembre 2009, lequel est favorable au projet;

ATTENDU la résolution numéro 2009-10-344 adoptée par le Conseil municipal de la Ville de Thurso le 1^{er} octobre 2009 appuyant inconditionnellement le projet de construction d'une centrale de cogénération par Papiers Fraser;

Il est proposé par M. le conseiller M. Michel Labrecque
et résolu unanimement

QUE :

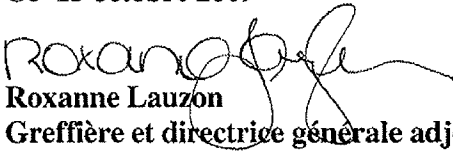
Les membres du Comité administratif confirme que le projet de construction d'une centrale de cogénération d'électricité déposé par Papiers Fraser de Thurso est conforme aux orientations d'aménagement du schéma d'aménagement révisé de la MRC de Papineau ainsi qu'aux dispositions de son document complémentaire;

ET QUE :

Le Comité administratif de la MRC de Papineau donne un appui inconditionnel au projet de construction d'une centrale de cogénération de Papiers Fraser. Le temps nous oblige à donner cet appui inconditionnel et à informer le Conseil des maires de notre décision.

Adoptée.

Copie authentique
Ce 13 octobre 2009


Roxanne Lauzon
Greffière et directrice générale adjointe

(sujet à ratification lors de la prochaine assemblée)

Fortress Cellulose spécialisée Inc.

Faits saillants

Villes de Thurso, Lochaber et MRC Papineau, le lundi 17 mai 2010

Lieu de rencontre : Hôtel de ville de Thurso – de 20h20 à 21h10

Assistance : 21 personnes, dont 8 membres du conseil de ville de Thurso, 8 membres du conseil de ville de Lochaber et 4 représentants de la MRC Papineau et un citoyen

Représentants de Fortress : M. Marco Veilleux, directeur de l'exploitation, M. Alain Jacques, surintendant de l'ingénierie, M. Christian Ledoux, adjoint technique et M. Robert Auger, directeur de l'étude d'impact environnemental, de SNC-Lavalin.

Résumé de la séance : Ambiance chaleureuse, d'écoute et d'intérêt pour le projet

Après les présentations d'usage, MM. Veilleux et Jacques ont présenté la situation de l'usine et le projet de cogénération dans son ensemble. Présentation des éléments clefs de l'étude d'impact par M. Auger.

Période de questions et commentaires

Q : Le projet pourra-t-il accueillir les déchets domestiques de la MRC Papineau, tel que discuté il y a quelques années?

R : Ce n'est pas prévu dans l'étude d'impact qui sera déposée au MDDEP. Ce projet pourrait être étudié plus tard si la MRC favorise cette option.

Q : Le convoyeur à cendres sera-t-il ouvert? Comment se fait la manipulation et l'enfouissement des cendres pour éviter qu'elles ne s'envolent au vent?

R : Le convoyeur sera hermétique. Les cendres sont déposées dans un contenant avec couvert pour éviter la dispersion des cendres. Celles-ci sont acheminées au site d'enfouissement de l'usine et seront mouillées au besoin pour éviter leur dispersion par le vent.

Q : Les cendres peuvent-elles être valorisées?

R : L'usine avait entrepris la valorisation agricole des cendres pour l'amendement des sols. Toutefois, en raison des problèmes rencontrés pour la valorisation des boues du système de traitement des effluents, ces pratiques avaient été arrêtées. Les efforts de valorisation seront repris avec le projet de cogénération.

Q : En cas d'arrêt des activités de production de pâte, la centrale de cogénération peut-elle continuer à opérer?

R : Une trentaine d'employés continueraient à opérer la centrale le temps requis pour la remise en service de l'usine de pâte.

Q : De la vapeur sera-t-elle disponible pour combler les besoins d'une nouvelle entreprise qui viendrait s'installer à proximité de la centrale?

R : Il y aura des excès de vapeur disponible. Mais tout dépend des besoins des utilisateurs, la centrale étant conçue pour satisfaire les besoins de l'usine. Fortress offrira son support à l'incubateur industriel mis en place par la ville de Thurso.

Q : Quelles sont les modifications requises à l'usine pour transformer la production de pâte kraft en pâte à dissoudre?

R : Modifications principales requises au blanchiment et à la capacité de cuisson (double cuisson impliquant l'ajout de lessiveurs). Peu de changements requis au reste du procédé.

Q : La pâte à dissoudre sera-t-elle expédiée par camions ou par trains?

R : Le marché visé pour la pâte à dissoudre est asiatique. Le chemin de fer sera privilégié, mais le moyen de transport dépendra du/des ports d'où la pâte sera exportée.

Q : Qu'en est-il des projets de bio-raffinage?

R : Un réservoir additionnel sera prévu au cours de la conception de l'usine de pâte à dissoudre, pour y recevoir les résidus d'hémicellulose (sucs du bois) qui seront extraits du procédé et favoriser ultérieurement la production de produits à valeur ajoutée (ex : sachets de sucre) au lieu de les laisser avec la liqueur noire qui est actuellement brûlée.

Q : Quel sont les critères de bruit ambiant du MDDEP?

R : 45 dbA le jour et 40 dbA la nuit en milieu résidentiel. Le niveau sonore de la nouvelle centrale de cogénération ne doit pas ajouter au bruit ambiant si celui-ci est déjà supérieur aux critères. Des mesures de bruit seront prises en juin 2010 lorsque l'usine de pâte sera à pleine capacité pour définir les objectifs à atteindre pour les mesures d'atténuation du bruit.

Q : Est-ce que l'ancienne cheminée de la chaudière à écorces sera enlevée?

R : Ce n'est pas prévu dans le projet. Les anciennes cheminées demeureront en place.

Liste des participants :

M. Maurice Boivin, maire de Thurso	M. Michel Labrecque, maire de Lochaber ouest
M. Léonard Raby, conseiller de Thurso	M. Charles Côté, conseiller Lochaber ouest
M. Luc Millette, conseiller de Thurso	M. Jérôme Roy, conseiller Lochaber ouest
M. Benoit Lauzon, conseiller de Thurso	M. Jean-Yves Raby, conseiller Lochaber ouest
M. Éric Pelletier, conseiller de Thurso	Mme Colette Roy, conseillère Lochaber ouest
Mme Agathe Parisien, conseillère de Thurso	M. Alain Hotte, directeur général Lochaber ouest
M. Bernard Boyer, conseiller de Thurso	Mme Paulette Lalande, Préfet MRC Papineau
M. Mario Boyer, directeur général Thurso	M. Ghislain Ménard, d.g. MRC Papineau
M. Charles Thériault, contremaitre de Thurso	M. Alexandre Richard, MRC Papineau
Mme Denise Cousineau	M. Luc Ménard, CLD Papineau

Fortress Cellulose spécialisée Inc.

Faits saillants

Usine de Thurso, le mardi 18 mai 2010

Lieu de rencontre : Cafétéria principale, usine de Thurso – de 12h30 à 13h10

Assistance : 150 employés de l'usine actuellement de retour au travail

Représentants de Fortress : M. Marco Veilleux, directeur de l'exploitation, M. Alain Jacques, surintendant de l'ingénierie, M. Christian Ledoux, adjoint technique.

Résumé de la séance : Ambiance chaleureuse, d'écoute et d'intérêt pour le projet

Après les présentations d'usage, MM. Veilleux et Jacques ont présenté la situation de l'usine et le projet de cogénération dans son ensemble. Présentation des éléments clefs de l'étude d'impact par M. Ledoux.

Période de questions et commentaires

Q : Est-ce qu'on va embarquer dans le programme de crédit de CO₂?

R : Présentement pas dans le modèle financier.

Q : Projet d'incinération des déchets domestiques?

R : Pas avec le projet de cogénération mais l'étude pourrait être faite ultérieurement si la MRC est toujours intéressée par cette option.

Q : Les boues seront-elles brûlées au même taux d'humidité?

R : Brûleront directement. Ajout possible d'une presse à vis pour réduire l'humidité et augmenter l'efficacité.

Q : Énergie produite par la boue?

R : Faible à cause du taux d'humidité

Q : Production de cendres?

R : 7000 tonnes/an, soit 25% de plus de cendres qu'avant. Manipulation automatique des cendres sur convoyeur et non à la pelle comme c'est le cas actuellement.

Q : Site d'enfouissement risque-t-il de contaminer les terrains environnants s'il y a seulement des cendres d'enfouies?

R : Non puisque les cendres et « dregs » de la liqueur verte sont enfouis à 55% sec et de plus, la vie d'une cellule augmentera à 10 ans.

Q : Est-ce qu'on pense à revendre nos cendres comme par le passé?

R : La valorisation agricole sera reprise, si le MDDEP l'autorise à nouveau.

Q : Odeurs?

R : Cellule no. 3 devrait être capée d'ici la fin de 2010 (une cellule capée ne génère pas d'odeur). Trois mois après le départ de la cogénération, les odeurs liées au site d'enfouissement devraient cesser.

Q : Dans les impacts environnementaux, la tour de refroidissement sera-t-elle bruyante?

R : Entre 40 et 45 décibels aux résidences les plus proches, l'option pour atténuer le bruit sera mise en place.

Q : ISO 14000?

R : L'usine entend respecter les normes mondialement reconnues (ISO 14000) en termes de gestion environnementale et devrait bientôt ré-enclencher la certification.

Q : Cogénération, effet sur le coût de la pâte?

R : Net 14\$ millions de profit annuel = police d'assurance qui permettra de parer aux fluctuations du marché sur le coût de la pâte.

Q : Nouvelle installation à la centrale thermique amènera-t-elle des coupures de postes?

R : Probablement plus un redéploiement de personnel.

Q : Côté chaudière : on achète quoi?

R : Capacité de la chaudière dessinée pour plus que nos besoins. Production moyenne de 70 Mg/h de vapeur (besoin maximum en hiver de 92 Mg/h) et on achète une chaudière pouvant produire 100 Mg/h.

Q : Traitement de l'eau?

R : 1 traitement pour l'alimentation d'eau des chaudières et 1 autre pour la pâte.

Q : Département des écorces restera-t-il tel quel?

R : « Reclaimier » – convoyeur – souffleur. Les écorces seront broyées avant d'être soufflées.

Q : Entretien effectif à la hausse suite au projet?

R : Même nombre d'employés et les coûts d'entretien à la baisse.

Q : Équipes de projets?

R : Deux projets en parallèle – cogénération et conversion de l'usine. Il y aura de l'interaction entre les équipes de projet et les équipes d'exploitation régulières.

Fortress Cellulose spécialisée Inc.

Faits saillants

Usine de Thurso, le mercredi 19 mai 2010

Lieu de rencontre : Cafétéria principale, usine de Thurso – de 15h30 à 16h15

Assistance : 20 employés de l'usine qui feront un retour au travail

Représentants de Fortress : M. Marco Veilleux, directeur de l'exploitation, M. Alain Jacques, surintendant de l'ingénierie, M. Christian Ledoux, adjoint technique.

Résumé de la séance : Ambiance chaleureuse, d'écoute et d'intérêt pour le projet

Après les présentations d'usage, MM. Veilleux et Jacques ont présenté la situation de l'usine et le projet de cogénération dans son ensemble. Présentation des éléments clefs de l'étude d'impact par M. Ledoux.

Période de questions et commentaires

Q : Odeurs des boues avant d'être brûlées?

R : Les boues seront transportées par camion, déposées sur pile (maximum 24 heures) avant d'être brûlées, ce qui ne leur laissera pas le temps de fermenter.

Q : Le broyeur à écorces est-il dans les normes?

R : Oui, par contre il sera relocalisé.

Q : Un nouveau système de traitement d'eau pour l'usine en entier?

R : Non, pour la nouvelle chaudière seulement.

Q : Que ferez-vous avec les bâtiments désaffectés?

R : Le garage et l'ancienne salle à bois seront démantelés.

Q : Avec le nouveau système de cendres, y aura-t-il des coupures de poste?

R : Il pourrait y avoir un déploiement du personnel pour d'autres tâches.

Q : Qu'arrivera-t-il à la chaudière à écorces après le départ de la cogénération?

R : La chaudière à écorces existante sera fermée. Il n'y aura pas de chaudière en appoint (back-up) puisque la fiabilité de la chaudière de cogénération sera de 94%. Un arrêt d'une semaine par année a été prévu pour fins d'entretien et réparation.

Q : À la première pelletée de terre pour la cogénération, doit-on donner un certain pourcentage de notre salaire?

R : Non.

Fortress Cellulose spécialisée Inc.

Faits saillants

Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO), le jeudi 20 mai 2010

Lieu de rencontre : Salle de réunion de la Commission, Gatineau – de 13h00 à 13h45

Assistance : 15 commissaires du CRÉO, 3 employés de la commission, 6 représentants du MRNF et 5 participants pour un total de 29 personnes ont assisté à la réunion.

Représentants de Fortress : M. Marco Veilleux, directeur de l'exploitation, M. Alain Jacques, surintendant de l'ingénierie, M. Gilles Couturier, surintendant approvisionnement du bois, M. Christian Ledoux, adjoint technique et M. Robert Auger, directeur de l'étude d'impact environnemental de SNC-Lavalin.

Résumé de la séance : Ambiance chaleureuse, d'écoute et d'intérêt pour le projet

Après les présentations d'usage, MM. Veilleux et Jacques ont présenté la situation de l'usine, et le projet de cogénération dans son ensemble. Présentation des éléments clefs de l'étude d'impact par M. Auger.

Période de questions et commentaires

Q : D'où viendra la biomasse utilisée pour la cogénération?

R : En bonne partie de l'usine (écorces). Des écorces seront achetées de scieries de la région. Les résidus de bois de construction proviendront de centres de tri. Les résidus de coupe du bois et de nettoyage en forêt seront également une source possible d'approvisionnement.

Q : Quand aura lieu la période de consultation de 45 jours?

R : Cette consultation sera tenue par le MDDEP une fois que l'étude d'impact aura été soumise et jugée recevable (après avoir fourni les réponses aux questions et commentaires du MDDEP). Cette consultation commencerait en septembre 2010.

Q : Qu'en est-il de la gestion des cendres? L'enfouissement peut-elle être effectué à perpétuité?

R : Une cellule au site d'enfouissement de l'usine dure environ 4-5 ans pour l'enfouissement actuel des boues et des cendres de l'usine. Quand la centrale de cogénération entrera en production, la durée de vie d'une cellule sera d'au moins 10 ans car les boues ne seront plus enfouies. Il y a de la place à l'usine pour environ 20 autres cellules.

Q : Les cendres peuvent-elles être valorisées?

R : Les cendres peuvent être valorisées à des fins agricoles. L'usine se laisse environ un an après le démarrage de la centrale pour redémarrer les activités de valorisation des cendres. Ces activités sont contrôlées par des certificats d'autorisation.

Q : Quelle est le maximum de capacité de l'usine de pâte?

R : 250,000 t/an (pâte kraft) qui sera réduite à 200,000 t/an pour la pâte à dissoudre.

M. Veilleux a répondu à des questions additionnelles sur :

- l'organisation et les autres usines de Fortress
- le marché de la pâte à dissoudre et la rayonne versus le coton
- la vision entrepreneuriale, la viabilité à long terme de l'entreprise et la nécessité de réinvestir dans l'usine et se maintenir à la fine pointe pour demeurer compétitif
- les opportunités de production de produits à valeur ajoutée (matériau d'isolation, papier cellophane, sachets de sucre, fil de rayonne, etc.)
- le processus de qualité pour la fabrication de la pâte à dissoudre

Parlant au nom de tous, le président de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais du CRÉO a remercié les représentants de Fortress et a offert le support de la Commission pour le projet de cogénération.

Liste des personnes présentes :

Commissaires présents	
Pierre Rondeau, président, préfet MRC Gatineau	Paulette Lalande, préfet MRC Papineau
Raymond Durocher, maire Fort-Coulonge	Benoit Paré, Secteur récréotouristique outaouais
Michel Pitre, directeur général, Plancher Lauzon	Deborah Powell, représente citoyens de Pontiac
Marc Dumont, Louisiana Pacific Corporation	Pierre Moreau, Corp. de gestion Forêt de l'Aigle
André Benoit, organisation villégiature de l'outaouais	Frédéric Lussier, Réserve faunique La Vérendrye
Robert Bussière, MRC des collines	Guy Chiasson, professeur UQO
Maurice Boivin., maire de Thurso	David Duchesne, Dir. Gén. OBV des rivières
Nicole Desroches, dir. CREDDO, prés. ABV des 7	Rouge, Petite nation et Saumon
Invités et personnes ressources	
Pierre Labrecque, directeur commission CRÉO	Eric Forget, Nova Sylva
Christian Taillon, commission CRÉO	Solajo Couturier, MRNF
Nathalie Magnan, commission CRÉO	Pierre Ménard, MRNF
	Daniel Toussaint, MRNF
Présents à la réunion	
Linda Bédard, MRNF	Julianne Laliberté, CERFO
Luc Mageau, MRNF	Pierre Vézina, responsable CERFO Outaouais
Philippe Fredette, conseiller munic. L'ange-Gardien	Louis-Philippe Hurtubise, coord. RESBO
Josianne Blanchet, ing. forestier	Édith Leclerc, doctorante UQO
Guy Lesage, MRNF	

Fortress Cellulose spécialisée Inc.

Faits saillants

Citoyens de Thurso et Lochaber Ouest, le jeudi 20 mai 2010

Lieu de rencontre : Centre communautaire James MacLaren, Thurso – 19h00 à 20h30

Assistance : Environ 30 personnes ont assisté à la séance. Un total de 1200 invitations ont été distribués à la population dans les casiers postaux de Thurso et Lochaber le vendredi 14 mai 2010.

Représentants de Fortress : M. Marco Veilleux, directeur de l'exploitation, M. Alain Jacques, surintendant de l'ingénierie, M. Gilles Couturier, surintendant approvisionnement du bois, M. Christian Ledoux, adjoint technique et M. Robert Auger, directeur de l'étude d'impact environnemental de SNC-Lavalin.

Résumé de la séance : Ambiance cordiale, d'écoute et d'intérêt pour le projet

Après les présentations d'usage, MM. Veilleux et Jacques ont présenté la situation de l'usine et le projet de cogénération dans son ensemble. Présentation des éléments clefs de l'étude d'impact par M. Auger.

Période de questions et commentaires

Q : Les boues déjà enfouies seront-elles brûlées?

R : Il n'est pas prévu de brûler les boues déjà enfouies. Le projet prévoit brûler les boues produites dans le futur. Il n'y a pas d'odeurs dégagées par les boues déjà enfouies et par les cellules d'enfouissement capées.

Q : Pouvez-vous quantifier le pourcentage de réduction des rejets?

R : Réduction de 47% des gaz à effet de serre. Réduction de la quantité de résidus enfouis de plus de 85%. Rejets liquides du même ordre de grandeur qu'avant. Réduction des émissions atmosphériques de l'ordre de 10% pour les contaminants conventionnels.

Q : Pouvez-vous valoriser les cendres?

R : La valorisation des cendres est possible pour amender les sols agricoles acidifiés en raison de leur fort contenu en calcium, magnésium et leur pH élevé. L'usine se laisse un an après la mise en service de la cogénération pour reprendre la valorisation agricole des cendres.

Q : Brûlera-t-on les 'vidanges' de la MRC?

R : Ce n'est pas prévu au projet, ni à l'étude d'impact. Il s'agit d'un projet séparé. Il avait été discuté de la possibilité de transformer les 'vidanges' en granules qui seraient ensuite brûlées dans la chaudière à biomasse. Les discussions auront lieu avec la MRC sur l'intérêt d'entamer des études à ce sujet.

Q : Échéancier de la conversion de la pâte kraft à la pâte à dissoudre versus la cogénération?

R : Les deux projets – cogénération et conversion de l'usine - seront réalisés en parallèle.

Commentaire d'un intervenant : Il a vu que RCI avait disposé un lit de cèdres sur du compost pour éliminer avec succès les odeurs liées au compostage. Pourrait être mis en œuvre pour l'enfouissement prochain des boues de l'usine.

Q : En quoi la cogénération peut-elle contribuer à la viabilité de l'usine?

R : Le projet générera des revenus annuels liés à la vente d'électricité à HQ pendant 15 ans. Il constitue en quelque sorte une police d'assurance qui permettra de parer aux fluctuations du marché sur le coût de la pâte à dissoudre.

Q : Avez-vous des ententes pour la vente de pâte kraft qui sera prochainement produite par l'usine?

R : Les trois premières semaines de production sont déjà vendues. On n'entrevoit pas de problèmes pour écouler la production au cours de l'année qui vient.

Q : Comment se fera la conversion de la pâte kraft en pâte à dissoudre?

R : La différence principale est que la pâte à dissoudre requiert une double cuisson du bois. Il faut donc ajouter des lessiveurs pour doubler la cuisson.

Q : Quelles sont les perspectives à long terme de l'usine avec la pâte à dissoudre?

R : Meilleures que pour la pâte kraft. En Asie, la production de coton décroît de 4-5% par année, car les pressions pour retourner les champs de coton au domaine alimentaire (ex : soja) sont de plus en plus fortes. La population asiatique croît, de même que leur niveau de vie. On prévoit que la demande pour la pâte à dissoudre devrait augmenter de 5-6% par année.

Q : Y aura-t-il de la chaleur résiduelle disponible pour un utilisateur industriel éventuel?

R : Oui, il y aura de la vapeur résiduelle disponible. Tout dépend de la demande et de la faisabilité du projet de l'utilisateur. L'usine collaborera avec l'incubateur industriel piloté par la ville de Thurso.

Liste des participants :

Raymond Charlebois	265 Galipeau, Thurso
Evelyne Prudhomme	265 Galipeau, Thurso
Madeleine Parent Richer	166 St-Jean, Thurso
Marguerite Piché Delisle	37 Galipeau, Thurso
Benoit Émond	127 Galipeau #7, Thurso
Thomas Lotz	161 Albert, Gatineau
Patrick Lafleur	121 Bourget, Thurso
Alain Caya	302 Hôtel de ville, Thurso
Raoul Raby	305 Hôtel de ville, Thurso
Rémi Lafleur	305 Hôtel de ville, Thurso
Gilles Massie	293 Dufferin, Thurso
Roger Bourdages	146 Alexandre #3, Thurso
Laurette Payer	151 Portelance, Thurso
Mona Potvin	144 Portelance #4, Thurso
Marguerite Giroux	635 Route 148, Thurso
Germain Myre	273 Jacques- Cartier, Thurso
Madeleine Léger Couillard	259 Bellefeuille, Thurso
Jean-Guy Couillard	259 Bellefeuille, Thurso
Thérèse Massie	293 Dufferin, Thurso
Cécile Paquette	297 Dufferin, Thurso
Mano Boivin	Saint-André Avellin
P. Bélanger	75 ch. Montréal Est, Gatineau
Louis Monpier	350 Nash, Thurso
Denis Raby	867 montée du Gore, St-Sixte
Martin Chabot	204 Louisa #3 Buckingham Gatineau
Richard Charbonneau	158 Montcalm, Thurso
Ed Braney	374 Desaulnac, Thurso

Le projet de cogénération de l'usine de pâte de Thurso

La première étape d'un programme d'investissement de 150 millions \$ à l'usine

Fortress Paper Ltd. a annoncé en mars 2010 qu'elle se portait acquéreur de l'usine de pâte kraft de Thurso et qu'elle y réalisera un programme d'investissement de plus 150 millions \$ CA échelonné jusqu'en décembre 2012. Ce programme prévoit un projet de cogénération à la biomasse de 62 millions \$. Le projet de cogénération a été soumis et accepté par Hydro-Québec, dans le cadre de son appel d'offres lancé en 2009 relatif à l'achat de 125 MW d'électricité générée par la cogénération à la biomasse.

Ce projet, qui fait l'objet d'une étude d'impact environnemental et d'une consultation auprès des publics concernés, prévoit la modernisation des installations de production de vapeur de l'usine. La chaudière de biomasse existante datant de 1958 et la chaudière d'appoint alimentée au mazout seront remplacées par une nouvelle chaudière à biomasse qui permettra de brûler divers types de biomasse résiduelle. La vapeur sera dirigée vers une nouvelle turbine-alternateur qui produira 23 MW d'électricité vendue à Hydro-Québec.

La concrétisation du démarrage de l'usine est rendue possible grâce aux efforts du comité de relance de l'usine, au soutien du gouvernement du Québec incluant un prêt d'investissement Québec allant jusqu'à 102,4 millions \$, au support fédéral en vertu du Programme d'écologisation des pâtes et papiers, au partenariat des syndicats et à l'appui des différentes parties prenantes et de la communauté.

Nous vous invitons à participer à une séance d'information qui aura lieu jeudi le 20 mai 2010 à 19h00

Qui est Fortress Speciality Cellulose Inc. ?

Fortress Paper Ltd. est une compagnie internationale spécialisée dans la fabrication de papiers de sécurité (monnaie, passeports, visas, billets de train, de loterie, etc.) et de papiers de spécialité (papier graphique, papier technique, papier mural de base non tissé, imprégné ou non, destiné aux manufacturiers de papier mural, et sous peu la pâte cellulosique destinée à la fabrication de la rayonne).

Dresden-papier (Allemagne)



Landgart (Suisse)

Cette compagnie a été fondée en 2006 en vertu des lois applicables en Colombie-Britannique et son siège social est à Vancouver. Fortress Paper exploite présentement deux usines, l'une en Allemagne et l'autre en Suisse, dans lesquelles oeuvrent un total d'environ 370 employés.

La troisième installation, Fortress Speciality Cellulose Inc., l'usine de pâte kraft de Thurso, verra sa production convertie d'ici deux ans en pâte à dissoudre, la matière première principale servant à fabriquer la rayonne, fibre utilisée dans l'industrie des vêtements.

Le projet de cogénération en bref

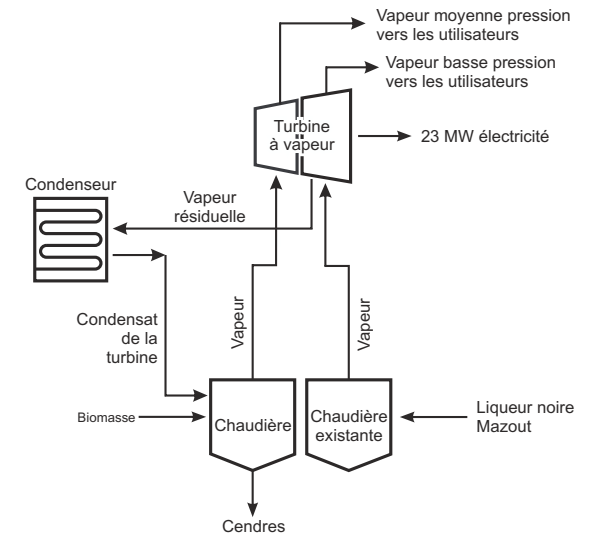
- Valorisation de biomasse forestière résiduelle
- Une aire de réception et de traitement (broyage) de la biomasse
- Une nouvelle chaudière à biomasse
- Un traitement des gaz de combustion - cyclone et précipitateur électrostatique
- Une turbine-alternateur
- Une tour de refroidissement
- 23 MW d'énergie produite
- Consolidation de 330 emplois à l'usine
- Une pointe d'environ 100 emplois pour la construction de la centrale
- Réduction de la consommation de mazout (15 M L) et des émissions de gaz à effet de serre (env. 50,000 t CO₂ eq/an) de l'usine



L'usine de pâte de Thurso

Comment sera produite l'électricité ?

La chaudière à biomasse, ainsi que les chaudières existantes de récupération de la liqueur noire de l'usine, produisent de la vapeur à haute et moyenne pression qui sera détendue dans une turbine à vapeur à double admission. L'énergie de la vapeur se transforme alors en énergie mécanique. La turbine, accouplée mécaniquement à un alternateur, l'entraîne en rotation afin de convertir cette énergie mécanique en énergie électrique. Entraîné par la turbine, l'alternateur génère un courant alternatif. La turbine permettra une double extraction pour combler les besoins en vapeur moyenne et basse pression des divers utilisateurs de l'usine. La vapeur résiduelle est condensée et retournée aux chaudières.



Nous vous invitons à participer à une séance d'information le:

20 mai 2010

à 19h00

**Centre communautaire James MacLaren
125, rue Bourget, Thurso**

Vous pouvez nous contacter:

Par courrier :

Fortress Speciality Cellulose Inc.
451, rue Victoria, Thurso
Québec, J0X 3B0

Par téléphone :

(819) 985-5084

Par courriel :

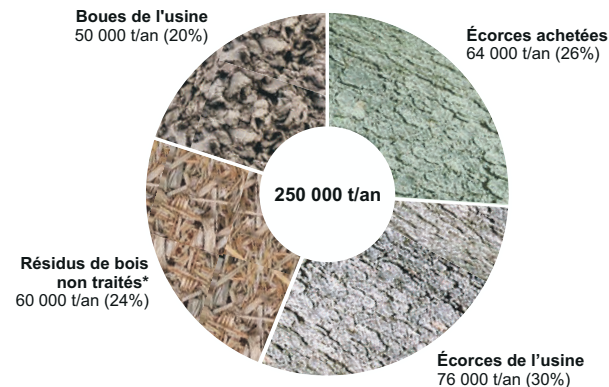
christian.ledoux@fortresscell.com

Réalisé par: SNC-Lavalin inc., Mai 2010

Pour: Fortress Speciality Cellulose Inc.

Quelle est la biomasse utilisée?

La cogénération utilisera plus de 250 000 tonnes de bois-énergie par an à partir de 3 ressources de biomasse forestière résiduelle toutes issues de bois « propres » (non traités).



* Résidus de construction provenant de centres de tri

Les boues issues du système de traitement des eaux seront utilisées comme combustible ce qui permettra au fur et à mesure de leur génération permettra d'éliminer le problème d'odeurs vécu par le voisinage au cours des chaudes journées d'été lors de l'épandage des boues au site d'enfouissement de l'usine. La consommation de mazout représentera environ 3% des besoins en énergie, au démarrage de la chaudière ou pendant les malfonctionnements du système d'alimentation de la biomasse.

Les principales phases de réalisation du projet

Dans l'état actuel du projet, en tenant compte de l'avancement de l'ingénierie et des ententes contractuelles avec Hydro-Québec, voici les principales phases prévisibles de réalisation des travaux reliés au projet:

- Décembre 2009: Projet retenu par Hydro-Québec
- Janvier - mai 2010: Négociation/signature du contrat avec HQ
- Mars 2010 - février 2011: Processus environnemental
- Mars 2011: Début de la construction de la centrale
- Octobre 2012: Essais de mise en service de la centrale
- Décembre 2012: Exploitation commerciale

Une étude des impacts environnementaux et sociaux du projet

L'étude présentement en cours de réalisation évaluera les impacts anticipés du projet notamment pour les aspects suivants:

- Émissions atmosphériques
- Bruit et émissions sonores
- Circulation routière
- Rejets liquides
- Gestion des cendres
- Aspect visuel

Lors de la construction et l'exploitation de la centrale, l'usine de Thurso déploiera les mesures nécessaires pour minimiser les impacts sur le voisinage et la communauté environnante. Avant de procéder à la construction de l'usine, Fortress Spécialité Cellulose devra obtenir un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Simulation 3D de la cogénération (en rouge)



Point de vue à partir de la rue Alexandre

Gaz à effet de serre (GES)

D'un point de vue des émissions de gaz à effet de serre, on considère que le bois est neutre car il rejette, lors de sa combustion, le CO₂ qu'il a capté pendant sa croissance. Le projet diminuera la consommation de mazout de l'usine de 15 millions de litres, ce qui permettra de réduire les émissions de GES de près de 50 000 tonnes de CO₂ par année, soit 47 % des GES émis par l'usine.

Projet de cogénération

Consultation Usine de Thurso

Thurso, Mai 2010

Développements récents à l'usine

- Effort des employés pour la relance de l'usine
- Fortress Speciality Cellulose Inc.
 - Nouveau propriétaire depuis le 30 avril 2010
 - Compagnie internationale spécialisée dans la fabrication de papiers de sécurité
 - Prêt d'Investissement Québec de 102 millions \$
- Projets à court terme
 - Reprise des activités de fabrication de pâte kraft - juin 2010
 - Projet de cogénération – décembre 2012
 - Conversion de la pâte kraft en pâte cellulosique pour la fabrication de rayonne – entre juin et décembre 2011
 - Renouveler la certification ISO-14001 échuë en mars 2009 dans la prochaine année

Thurso, Mai 2010

L'usine de pâte de Thurso, c'est

- 330 employés
- Capacité de production: 250 000 t/an de pâte
- Usine en production depuis 1958

Thurso, Mai 2010

Mise en contexte du projet de cogénération

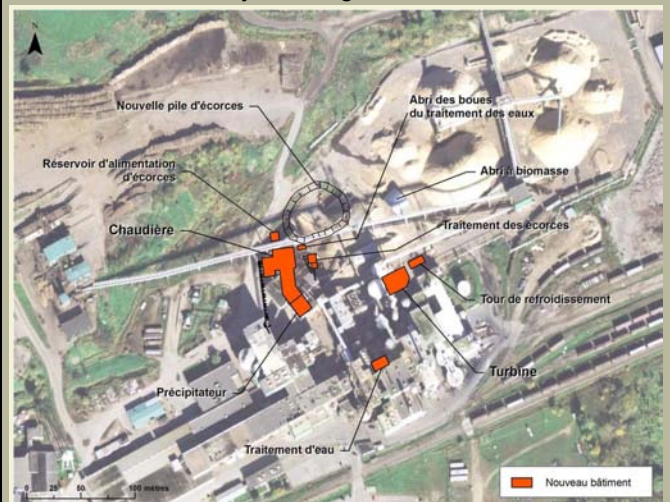
- Appel d'offres de Hydro-Québec Distribution :
 - Achat de 125 MW d'électricité générée par la cogénération à la biomasse
 - Offre de l'usine de Thurso pour 18,8 MW acceptée le 18 décembre 2009
- Élément important de la relance de l'usine
- Investissement d'environ 62 M \$

Thurso, Mai 2010

Localisation du projet



Projet de cogénération



Objectifs du projet

- Produire de l'électricité (18,8 à 20,7 MW pour vente à Hydro Québec) à partir de la vapeur requise pour le procédé
- Générer des revenus pour améliorer la rentabilité de l'usine
- Utiliser la biomasse forestière résiduelle pour générer la vapeur
- Remplacer la chaudière à écorces datant de 1958 par une nouvelle chaudière à biomasse
- Fermer la chaudière d'appoint au mazout

Thurso, Mai 2010

Objectifs du projet

- Réduire la consommation de mazout de plus de 15 millions de litres par an
- Réduction des émissions de GES: ~ 50,000 tonnes CO₂ eq/an
- Brûler les boues du système de traitement des eaux et éliminer les odeurs dues à leur enfouissement

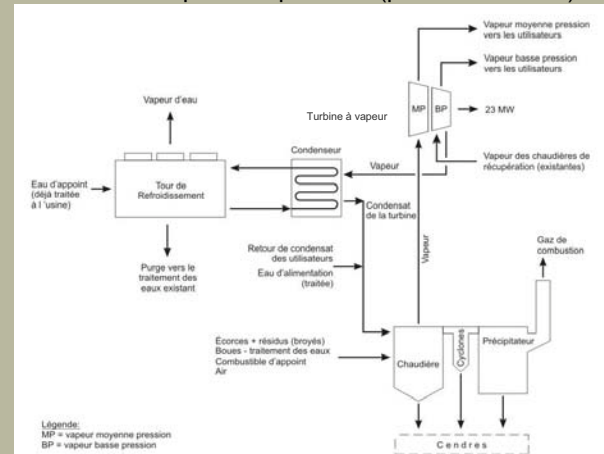
Thurso, Mai 2010

Composantes du projet

- Nouveau turbo-générateur (23 MW)
- Nouvelle chaudière à biomasse à haute pression et précipitateur électrostatique pour minimiser les émissions de particules
- Amélioration du système de manutention de la biomasse
- Amélioration du système de traitement pour l'eau d'alimentation de la chaudière
- Nouvelle tour de refroidissement (en été)

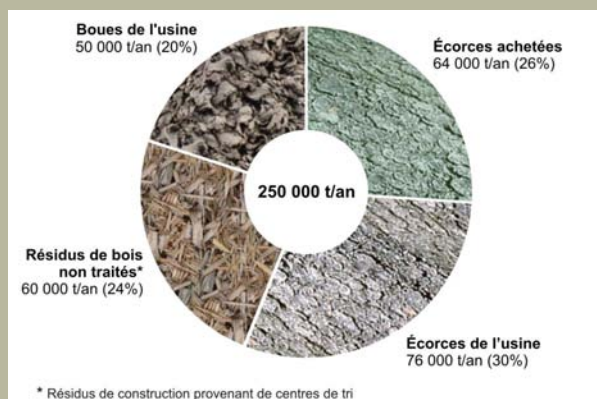
Thurso, Mai 2010

Schéma simplifié du procédé (période estivale)



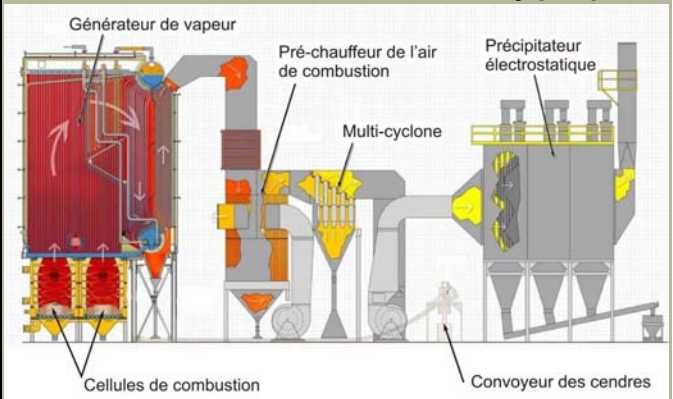
Thurso, Mai 2010

Biomasse résiduelle valorisée



Thurso, Mai 2010

Chaudière à biomasse typique



Thurso, Mai 2010

Principales phases du projet

- Démantèlement de l'ancienne salle de préparation du bois et de l'ancien garage
- Aménagement des installations temporaires de construction
- Préparation du terrain (excavation, fondations, pieux)
- Construction des bâtiments (chaudière, traitement d'eau, turbine)
- Installation des équipements
- Mise en service

Thurso, Mai 2010

Échéancier du projet

Annnonce du projet	Décembre 2009
Dépôt de l'étude d'impact	Juin 2010
Émission du certificat d'autorisation	Hiver 2011
Début des travaux de construction	Printemps 2011
Mise en service	Décembre 2012

Thurso, Mai 2010

Processus environnemental

- Projet de cogénération à la biomasse supérieur à 10 MW
- Le processus provincial prévoit :
 - Une étude d'impact environnementale
 - Un processus de consultation
 - L'approbation du projet par décret du gouvernement
- Le processus fédéral sera déclenché par une demande de subvention

Thurso, Mai 2010

Étude d'impact environnemental

- Elle est en cours de réalisation
- Elle évaluera les rejets à l'environnement
 - Émissions atmosphériques, rejets liquides et solides, bruit
- Elle évaluera les impacts anticipés du projet sur:
 - Le milieu physique:
 - (la qualité de l'air, de l'eau, le climat sonore)
 - Le milieu biologique:
 - (la végétation, la faune, les habitats terrestres, les espèces rares)
 - Le milieu humain:
 - (les activités et retombées économiques, le milieu visuel, la qualité de vie, les odeurs, etc.)

Thurso, Mai 2010

Aspect visuel



Point de vue depuis la rue Saint-Alexandre

Thurso, Mai 2010

Simulation visuelle



Thurso, Mai 2010

Impact sur la circulation



Émissions atmosphériques

Comparaison aux normes d'émissions du MDDEP

- Matières particulaires
 - Projet: < 50 mg/Rm³ versus norme de 70 mg/Rm³
- Composés SRT
 - Projet : 7 ppm versus norme de 10 ppm

Thurso, Mai 2010

Émissions atmosphériques (t/an)

Paramètre	Usine (2006-2008)	Usine (2013)
SO ₂	3051	1452
CO	1028	917
NO ₂	673	637
PM totales	277	267
PM _{2.5}	175	175
COV	86	72
SRT	30,6	28,7
HAP	0,14	0,12

Thurso, Mai 2010

Gaz à effet de serre

- Le bois est carboneutre: à la combustion, il rejette le CO₂ qu'il a capté pendant la croissance
- **Plan d'action 2006-2012 du MDDEP favorise:**
 - La valorisation accrue de la biomasse forestière résiduelle et une réduction de la consommation de mazout
 - Objectif: réduction de la consommation de mazout de 510 millions de Litres entre 2007 et 2012
- **La cogénération amènera pour l'usine:**
 - Réduction de la consommation de mazout : ~ 15 millions de Litres
 - Réduction des GES: ~ 50,000 tonnes CO₂ eq/an
 - Réduction de 47% des émissions moyennes de 2006 à 2008

Thurso, Mai 2010

Rejets liquides

- Rejets liquides acheminés au système de traitement des eaux de l'usine
- Faibles par rapport à la quantité d'eau rejetée par l'usine de pâte (environ 1%)
- Tour de refroidissement pour condenser la vapeur en été
- Condensation de la vapeur par contact indirect avec l'eau d'alimentation de l'usine en hiver

Thurso, Mai 2010

Rejets solides

- 7000 t/an de cendres
- Système de manutention des cendres
- Les cendres seront enfouies au site de dépôt définitif de résidus au nord de l'usine, comme c'est le cas actuellement

Thurso, Mai 2010

Retombées économiques du projet

Phase construction

- Le projet est évalué à 62 millions \$
- Salaires : 14 millions \$ - travailleurs provenant principalement de l'Outaouais
- Environ 40% du matériel et de l'équipement devrait provenir du Québec (20 millions \$)

Thurso, Mai 2010

Retombées économiques du projet

Phase d'exploitation

- Apport économique de 3,5 millions \$/an pour le broyage et le transport de biomasse
- Consolidation de 330 emplois à l'usine
 - 40 millions \$/an en salaires
 - 60 millions \$/an en biens et services

Thurso, Mai 2010

Information / Consultation

- Elle est réalisée dans le cadre de l'étude d'impact
- L'information et la consultation se fait auprès des publics concernés
 - Divers groupes seront rencontrés
 - Un document d'information sur le projet est disponible
 - Un numéro de téléphone est disponible pour nous questionner sur le projet
 - Le site internet de Fortress Paper comportera des informations sur le projet

Thurso, Mai 2010

En bref

- Concrétisation d'un engagement d'investissements de 62 millions \$
- Modernisation de la chaufferie : remplacement d'une chaudière à écorces et d'une chaudière d'appoint au mazout
- Utilisation de la biomasse forestière résiduelle pour générer la vapeur
- Combustion des boues (élimination d'odeurs)
- Réduction de la consommation de mazout de plus de 15 millions de litres par an
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre:
~ 50,000 tonnes CO₂ eq/an

Thurso, Mai 2010

En bref

- Un projet qui permet de consolider 330 emplois
- Un projet qui a des retombées économiques potentielles de 14 millions \$ en salaires et 20 millions \$ en matériel au Québec, incluant la région pendant la construction
- Apport économique annuel de 3,5 millions \$ (2010) pour le broyage et le transport de la biomasse pendant l'exploitation
- Si des impacts environnementaux négatifs sont identifiés, ils seront atténués
- Un plan de suivi environnemental sera élaboré.

Thurso, Mai 2010

Commentaires et questions



Thurso, Mai 2010

For Immediate Release



FORTRESS PAPER ANNOUNCES AN ACQUISITION TO ENTER THE SPECIALTY CELLULOSE AND BIO-ENERGY SECTORS

VANCOUVER, British Columbia, March 18, 2010 – Fortress Paper Ltd. (“Fortress Paper” or the “Corporation”), a leading producer of security and specialty papers, in a major strategic move today announces the signing of an asset purchase agreement (“APA”) to acquire the assets of a northern bleached hardwood kraft (“NBHK”) manufacturing facility located in Thurso, Quebec (the “Thurso Mill”) from Fraser Papers Inc. (“Fraser”) with the intention to convert this operation into a world class, low cost, specialty cellulose (dissolving pulp) operation. Concurrently, Fortress Paper intends to build a biomass-based cogeneration plant at the Thurso Mill which will produce green electricity resulting in material net energy savings (income).

Upon closing of the acquisition of the Thurso Mill, which will be completed through its wholly-owned subsidiary Fortress Specialty Cellulose Inc. (“Fortress Specialty”), the Corporation intends to incur capital expenditures of approximately \$153 million to convert the non-operating NBHK mill into a high quality specialty cellulose mill and to construct a new cogeneration facility. In connection with the proposed capital expenditures, Fortress Paper is pleased to announce that it has pre-arranged specific financing initiatives to fund the conversion and cogeneration projects.

The specialty cellulose mill is planned to have an annual production capacity of more than 200,000 air dried metric tonnes and is expected to be completed in mid-2011. In entering into the specialty cellulose sector, Fortress Specialty will focus on producing dissolving grade cellulose for the textile industry, primarily targeting viscose fibre (rayon) products which have shown strong growth of approximately 10% in China and 7% worldwide over the past five years. Rayon is a technically evolved and versatile fibre with many advantages, particularly in the warmer and higher growth regions of the world.

Fortress Paper also plans to construct a 25 megawatt cogeneration facility to service a net 18.8 megawatt power supply agreement over a 15 year term. The location of the cogeneration facility provides it with access to on-site generation of biomass and an extensive local network of chip and other biomass suppliers. The cogeneration facility is expected to be supplying electricity in the fourth quarter of 2012.

Chad Wasilenkoff, CEO of Fortress Paper, states, “We are very pleased to announce this new acquisition which we believe will add significant shareholder value in the years to come. Both the Board of Directors and management of Fortress Paper feel that this new opportunity warrants the diversification of the Corporation into other specialty sectors as it has the potential to materially enhance shareholder value. Once the conversion and cogeneration projects are complete, we will be entering a new product segment which offers long-term growth prospects and attractive margins. During the interim period, we will capitalize on the current strength of the NBHK pulp market. We feel it is important to emphasize that this is not an acquisition to enter into the pulp industry, but rather the opportunity to acquire assets that are ideally suited to be converted into a bio-refinery and produce high value-added products. We intend to strategically enter this sector at a time when demand exceeds current capacity. We believe this trend will continue over the next several years given the limited announced new capacity.”

Pursuant to the terms of the APA, Fortress Paper will pay Fraser \$3 million in cash at closing, subject to certain adjustments. The closing of the APA is subject to various conditions, including (i) as a result of Fraser and its subsidiaries having filed for creditor protection under the *Companies’ Creditors Arrangement Act* (the “CCAA”) in Canada, the approval of the transaction by the Ontario Superior Court of Justice (Commercial List) in connection

therewith, (ii) Fortress Specialty entering into renewed collective agreements with all unionized employees of the Thurso Mill, and (iii) the Corporation and Fortress Specialty securing financing as necessary to implement their proposed business plan at the Thurso Mill. Fortress is optimistic that it will be able to finalize mutually satisfactory renewed collective agreements with the three unions imminently and looks forward to building a mutually beneficial relationship with the community of Thurso. The closing of the acquisition is anticipated to occur on or about April 30, 2010.

Investissement Québec ("IQ") has committed, by way of an agreement in principle, to grant Fortress Specialty a loan in the amount of up to \$102.4 million to support Fortress Paper's proposed business plan in respect of the Thurso Mill. The loan will be secured by the capital assets of Fortress Specialty and will have a term of 10 years. Interest will be calculated at a fixed rate of 5.0% per annum for the first five years, followed by a rate based on the cost of IQ's funds plus 2.0% for the remaining five years, up to a maximum of 5.5% per annum. The loan is subject to receiving the requisite approval of the Government of Québec and is subject to completion of definitive documentation.

Fortress Paper has also signed a conditional commitment letter with a Québec financial institution providing for the subscription of an unsecured convertible debenture of Fortress Paper (the "Debenture") in the principal amount of \$15 million maturing in five years with an interest rate of 7% per annum. The Debenture will be convertible, in whole or in part, at the option of the Québec financial institution into common shares of Fortress Paper at any time after closing of the debenture at a conversion price equal to the lesser of 145% of the trading price of the common shares on the Toronto Stock Exchange (the "TSX") and \$20.00.

The Debenture will be redeemable, in whole or in part, at the option of Fortress Paper, from the second anniversary date of its issuance at par plus all accrued and unpaid interest, provided that the volume weighted average trading price of the common shares of Fortress Paper on the TSX is not less than 125% of the conversion price. The Debenture financing is subject to various conditions, including approval by the decision-making authorities of the Québec financial institution, satisfactory due diligence, the concurrent completion of the IQ financing, the closing of the APA, receipt of TSX approval for the issuance by Fortress Paper of the Debenture and the completion of definitive documentation.

Included in the assets being purchased from Fraser is approximately \$9.9 million in credits (black liquor credits) granted under the Canadian government's Pulp and Paper Green Transformation Program (the "GTP"). The GTP aims to improve the environmental performance of Canada's pulp and paper industry by funding approved capital projects with environmental benefits. Fortress Paper also intends to apply for approximately \$15.2 million in federal credits under the Green Infrastructure Fund program of the Minister of Transport, Infrastructure & Communities relating to the planned cogeneration project.

As no definitive agreements have been entered into with respect to the financing initiatives described above, there can be no assurance at this time that the financing in connection with the Thurso Mill will be completed on terms acceptable to Fortress Paper or at all.

For more information on the Fortress Specialty Cellulose project you can access the Fortress Specialty Cellulose PowerPoint Presentation by going directly to the link at www.fortress.presenternet.com

A prerecorded voice presentation is available to accompany the PowerPoint and can be accessed at:

Prerecorded Presentation dial-in number 1-877-353-9587 or from overseas 403-699-1055 and follow the prompts. When prompted, enter the 6 digit conference reference number 274464 followed by the number sign (#). The recording will be available for 7 days.

Future replays of the PowerPoint Presentation can be accessed by a link on the front page of our website at www.fortresspaper.com and alternatively at www.fortress.presenternet.com

About Fortress Paper

Fortress Paper is a leading international producer of security and other specialty papers. Fortress Paper operates two paper mills, the Landqart Mill located in Switzerland and the Dresden Mill located in Germany. Fortress Paper's security papers include banknote, passport and visa papers and its specialty papers include non-woven wallpaper base products, and graphic and technical papers. As an extension of its security papers business, the Landqart Mill has been actively developing and marketing innovative paper-based security products.

For more information, please contact:

Chadwick Wasilenkoff
Fortress Paper Ltd.
604-904-2328
info@fortresspaper.com
www.fortresspaper.com

This news release contains certain forward-looking statements that reflect the current views and/or expectations of Fortress Paper with respect to its performance, business and future events, including statements relating to the Corporation's completion of the APA and the outcome of its financing initiatives; its intention to convert the Thurso Mill into a specialty cellulose (dissolving pulp) operation; its plans to build a biomass based cogeneration plant and the financial results and production capacity expected therefrom; its ability to complete the necessary financing to make planned capital expenditures; the expected effects of the acquisition of the Thurso Mill on the business of the Corporation; the state of the market in the specialty cellulose and green bio-energy sectors; and its intended application for federal tax credits. Forward-looking statements are based on the then-current expectations, beliefs, assumptions, estimates and forecasts about the business and the industry and markets in which the Corporation operates, including assumptions relating to the Corporation's ability to complete the APA; its ability to complete the necessary financing to successfully implement its business plan in respect of the Thurso Mill; the success and profitability of the specialty cellulose operation and cogeneration plant; the expected effects of the acquisition of the Thurso Mill on the business of the Corporation; the state of the market in the specialty cellulose and green bio-energy sectors; and the Corporation's ability to obtain certain federal tax credits. Forward-looking statements are not guarantees of future performance and involve risks, uncertainties and assumptions which are difficult to predict. Investors are cautioned that all forward-looking statements involve risks and uncertainties including, without limitation, that the Corporation will not complete the APA; will not obtain the necessary financing to complete its business plan in respect of the Thurso Mill; will be unable to implement its business plan in respect of the Thurso Mill as planned or at all; that the specialty cellulose operation and cogeneration plant will not be successful or profitable and will not meet anticipated production capacities; that the Corporation will not obtain the federal tax credits; and those risks relating to changes in the market, potential downturns in economic conditions, fluctuations in the price and supply of raw materials, foreign exchange fluctuations, labour relations, regulatory requirements, reputation, competition, dependence on major customers, and other risk factors listed from time to time in the Corporation's public filings. These risks, as well as others, could cause actual results and events to vary significantly. Accordingly, readers should not place undue reliance on forward-looking statements and information, which are qualified in their entirety by this cautionary statement. Fortress Paper does not undertake any obligations to release publicly any revisions for updating any voluntary forward-looking statements, except as required by applicable securities law.

Not for distribution to United States newswire services or for dissemination in the United States.

For Immediate Release



FORTRESS PAPER CLOSES ACQUISITION TO ENTER THE SPECIALTY CELLULOSE AND BIO-ENERGY SECTORS AND THE ASSOCIATED FINANCING

VANCOUVER, British Columbia, April 30, 2010 – Fortress Paper Ltd. (“Fortress Paper” or the “Corporation”), a leading producer of security and specialty papers, is pleased to announce the successful completion of its acquisition of the assets of a northern bleached hardwood kraft (“NBHK”) manufacturing facility located in Thurso, Quebec (the “Thurso Mill”) from Fraser Papers Inc. (“Fraser”) for net proceeds of approximately \$1.2 million. With this successful acquisition, Fortress Paper will commence the conversion of the Thurso Mill into a world class, low cost, specialty cellulose (dissolving pulp) operation. Concurrently, Fortress Paper intends to build a biomass-based cogeneration plant at the Thurso Mill which will produce green electricity resulting in material net energy savings (income).

Chad Wasilenkoff, CEO of Fortress Paper, states, “We are pleased to announce the transaction has closed. We intend to move aggressively to ramp up operations at the Thurso Mill and anticipate production of NBHK to commence in mid June of this year during the interim period while we immediately begin the conversion of the Thurso Mill into a dissolving pulp operation. We are finalizing the terms of employment with several key individuals with extensive experience in dissolving pulp conversions and should be able to provide more details on this matter in the coming weeks. This acquisition will diversify our specialty product mix and we believe will provide a significant financial contribution to Fortress’ growth aspirations.”

The acquisition of the Thurso Mill has been completed through its wholly-owned subsidiary Fortress Specialty Cellulose Inc. (“Fortress Specialty”). The Corporation intends to incur capital expenditures of approximately \$153 million to convert the non-operating NBHK mill into a high quality specialty cellulose mill and to construct a new cogeneration facility.

Concurrent with the completion of the acquisition the Company has finalized \$102.4 million project financing with Investissement Québec (“IQ”) and a \$15 million convertible debenture (the “Debenture”) with Solidarity Fund QFL. Additionally, included in the assets being purchased is approximately \$9.9 million in credits (black liquor credits) granted under the Canadian government’s Pulp and Paper Green Transformation Program. Fortress Paper also intends to apply for approximately \$15.2 million in federal credits under the Green Infrastructure Fund program of the Minister of Transport, Infrastructure & Communities relating to the planned cogeneration project.

New collective agreements have been negotiated with all three unions which will be in effect until 2016. The defined benefit pension plan which existed under the previous collective agreements has been replaced with a defined contribution pension plan, eliminating the risk of future unfunded pension liabilities. Under these new agreements, Fortress will not be assuming any of the previous pension liabilities. Management is confident that these agreements will ensure a positive partnership with the union and a stable, efficient cost structure through the transition into dissolving pulp.

Further Details:

Fortress Paper has completed a loan agreement whereby Investissement Québec has agreed to provide up to \$102.4 million to Fortress Specialty to support the proposed business plan in respect of the Thurso Mill. The loan is secured by the capital assets of Fortress Specialty and has a term of 10 years. Interest will be calculated at a fixed

rate of 5.0% per annum for the first five years, followed by a rate based on the cost of IQ's funds plus 2.0% for the remaining five years, up to a maximum of 5.5% per annum.

Fortress Paper has also issued a \$15 million convertible debenture (the "Debenture") to Solidarity Fund QFL. The convertible debt matures in five years with an interest rate of 7% per annum. The Debenture is convertible, in whole or in part, at the option of Solidarity Fund QFL into common shares of Fortress Paper at any time after closing of the debenture at a conversion price equal to \$20.00.

The Solidarity Fund QFL is a development capital company that channels the savings of Québec residents into investments in all sectors of the economy to help create and maintain jobs and to further Québec's economic growth. The Fund is a partner, either directly or through its network members, in approximately 2,000 companies.

The specialty cellulose mill is planned to have an annual production capacity of more than 200,000 air dried metric tonnes and is expected to be completed in mid-2011. In entering into the specialty cellulose sector, Fortress Specialty will focus on producing dissolving grade cellulose for the textile industry, primarily targeting viscose fibre (rayon) products which have shown strong growth of approximately 10% in China and 7% worldwide over the past five years. Rayon is a technically evolved and versatile fibre with many advantages, particularly in the warmer and higher growth regions of the world.

Fortress Paper also plans to construct an approximately 25 megawatt cogeneration facility to service a net 18.8 megawatt power supply agreement over a 15 year term. The location of the cogeneration facility provides it with access to on-site generation of biomass and an extensive local network of chip and other biomass suppliers. The cogeneration facility is expected to be supplying electricity in the fourth quarter of 2012.

About Fortress Paper

Fortress Paper is a leading international producer of security and other specialty papers. Fortress Paper operates three mills, the Landqart Mill located in Switzerland, the Dresden Mill located in Germany and the Fortress Specialty Cellulose Mill located in Canada. Fortress Paper's security papers include banknote, passport and visa papers and its specialty papers include non-woven wallpaper base products, and graphic and technical papers. Fortress Paper's pulp business currently includes NBHK with plans to convert this capacity into dissolving pulp production. Fortress Paper plans to build a biomass based cogeneration plant at the Thurso Mill.

For more information, please contact:

Chadwick Wasilenkoff
Fortress Paper Ltd.
604-904-2328
info@fortresspaper.com
www.fortresspaper.com

This news release contains certain forward-looking statements that reflect the current views and/or expectations of Fortress Paper with respect to its performance, business and future events, including its intention to convert the Thurso Mill into a specialty cellulose (dissolving pulp) operation; its plans to build a biomass based cogeneration plant and the financial results and production capacity expected therefrom; the expected effects of the acquisition of the Thurso Mill on the business of the Corporation; the state of the market in the specialty cellulose and green bio-energy sectors; and its intended application for federal tax credits. Forward-looking statements are based on the then-current expectations, beliefs, assumptions, estimates and forecasts about the business and the industry and markets in which the Corporation operates, including; its ability to complete the necessary financing to successfully implement its business plan in respect of the Thurso Mill; the success and profitability of the specialty cellulose operation and cogeneration plant; the expected effects of the acquisition of the Thurso Mill on the business of the Corporation; the state of the market in the specialty cellulose and green bio-energy sectors; and the Corporation's ability to obtain certain federal tax credits. Forward-looking statements are not guarantees of future performance and involve risks, uncertainties and assumptions which are difficult to predict. Investors are cautioned that all forward-looking statements involve risks and uncertainties including, without limitation, that the Corporation will not obtain the necessary

financing to complete its business plan in respect of the Thurso Mill; will be unable to implement its business plan in respect of the Thurso Mill as planned or at all; that the specialty cellulose operation and cogeneration plant will not be successful or profitable and will not meet anticipated production capacities; that the Corporation will not obtain the federal tax credits; and those risks relating to changes in the market, potential downturns in economic conditions, fluctuations in the price and supply of raw materials, foreign exchange fluctuations, labour relations, regulatory requirements, reputation, competition, dependence on major customers, and other risk factors listed from time to time in the Corporation's public filings. These risks, as well as others, could cause actual results and events to vary significantly. Accordingly, readers should not place undue reliance on forward-looking statements and information, which are qualified in their entirety by this cautionary statement. Fortress Paper does not undertake any obligations to release publicly any revisions for updating any voluntary forward-looking statements, except as required by applicable securities law.

Not for distribution to United States newswire services or for dissemination in the United States.

For Immediate Release



**FORTRESS PAPER ANNOUNCES ENERGY SUPPLY AGREEMENT
WITH HYDRO QUÉBEC FOR THE SALE OF GREEN POWER FROM ITS THURSO MILL**

VANCOUVER, British Columbia, May 6, 2010 – Fortress Paper Ltd. ("Fortress Paper" or the "Corporation") announced today that it has signed, through its wholly-owned subsidiary, Fortress Specialty Cellulose Inc. ("FSC"), an Energy Supply Agreement (the "Agreement") with Hydro Québec for the sale of green electricity to be produced at the Thurso Mill upon completion of a biomass-based cogeneration facility.

Under the Agreement, the Company will construct a cogeneration facility to provide net 18.8 megawatts of green power to Hydro Québec over a 15 year term, with deliveries estimated to commence in the fourth quarter of 2012.

Chadwick Wasilenkoff, CEO of Fortress Paper, states, "The signing of the Agreement represents an important step in achieving our business plan at the Thurso Mill, which includes the building of a cogeneration plant that produces green electricity that in turn will ultimately benefit Québec residents. We believe that the results of this partnership with Hydro Québec will be beneficial to the environment and the economy of Québec, as well as providing net energy savings (income) to Fortress Paper."

The Agreement is subject to final approval by the Régie de l'énergie in Québec which is expected to be received in the third quarter of 2010.

About Fortress Paper

Fortress Paper is a leading international producer of security and other specialty papers. Fortress Paper operates three mills, the Landqart Mill located in Switzerland, the Dresden Mill located in Germany and the Thurso Mill located in Canada. Fortress Paper's security papers include banknote, passport and visa papers and its specialty papers include non-woven wallpaper base products, and graphic and technical papers. Fortress Paper's pulp business currently includes NBHK with plans to convert this capacity into dissolving pulp production. Fortress Paper plans to build a biomass based cogeneration plant at the Thurso Mill.

For more information, please contact:

Chadwick Wasilenkoff
Fortress Paper Ltd.
604-904-2328
info@fortresspaper.com
www.fortresspaper.com

This news release contains certain forward-looking statements that reflect the current views and/or expectations of Fortress Paper with respect to its performance, business and future events, including statements relating to its plans to build a biomass based cogeneration plant. Forward-looking statements are based on the then-current expectations,

beliefs, assumptions, estimates and forecasts about the business and the industry and markets in which the Corporation operates, including assumptions relating to the Corporation's ability to successfully implement its business plan in respect of the Thurso Mill; that the Corporation will be able to receive all required approvals and complete construction of the cogeneration facility; and the expected effects of the cogeneration facility on the business of the Corporation. Forward-looking statements are not guarantees of future performance and involve risks, uncertainties and assumptions which are difficult to predict. Investors are cautioned that all forward-looking statements involve risks and uncertainties including, without limitation, that the Corporation will be unable to implement its business plan in respect of the Thurso Mill as planned or at all; that the Corporation will be unable to receive all necessary approvals to begin construction of the cogeneration facility; that, assuming the Corporation receives all necessary approvals, the Corporation will be unable to complete construction of the cogeneration facility within the stated timeframe or at all; and those risks relating to changes in the market, potential downturns in economic conditions, fluctuations in the price and supply of raw materials, foreign exchange fluctuations, labour relations, regulatory requirements, reputation, competition, dependence on major customers, and other risk factors listed from time to time in the Corporation's public filings. These risks, as well as others, could cause actual results and events to vary significantly. Accordingly, readers should not place undue reliance on forward-looking statements and information, which are qualified in their entirety by this cautionary statement. Fortress Paper does not undertake any obligations to release publicly any revisions for updating any voluntary forward-looking statements, except as required by applicable securities law.

Not for distribution to United States newswire services or for dissemination in the United States.